



République Islamique de Mauritanie

Commission Européenne

Promotion du rôle et renforcement des capacités des ANE dans les Communes rurales du Hodh el Chargui.

Le projet

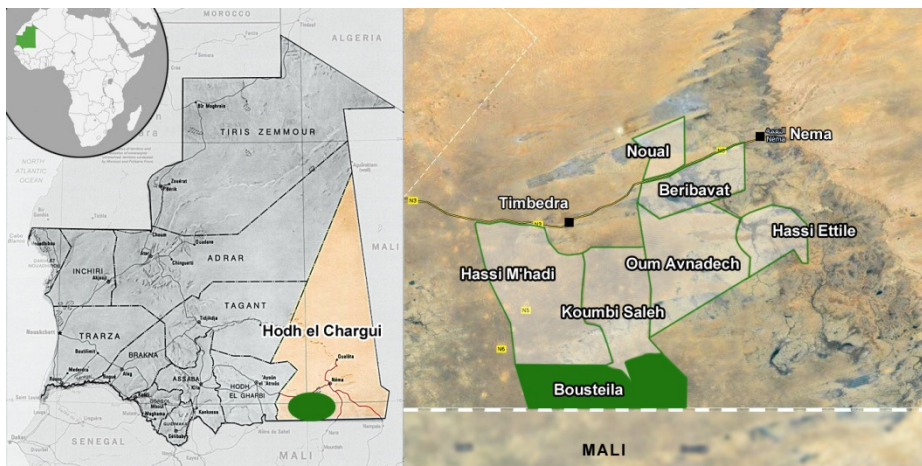
L'Action, visant au renforcement des capacités des élus et de la société civile dans 7 communes rurales du Hodh el Chargui, est démarrée en 2010 en partenariat avec l'ONG locale **Terre Solidaire Mauritanie** et les associations **AGIRabcd** et **GRDR**.

Elle repose sur le postulat que le développement durable est essentiellement garanti par une réelle application de la décentralisation et par la participation active de la société civile.

Ils sont issus d'une participation effective des différents acteurs (jeunes, femmes, notables, élus...): ces documents constituent la base des réflexions et des actions de développement à réaliser les prochaines années.

Chef de file:

Terre Solidali



Bousteila

Wilaya du Hodh el Chargui

Moughataa de Timbedra

Commune rurale de Bousteila

La Commune de Bousteila a le statut d'Arrondissement Administratif ; elle est reliée à Timbedra par une piste rurale, non aménagée, d'environ 80 km. Située aux confins de la frontière malienne, la commune s'étend sur une superficie estimée à 3300 km², avec 72 villages et une population de 21.514 habitants.

Le village de Bousteila, chef lieu de la commune, est relativement ancien : selon les informations recueillies par le projet auprès des focus groups des personnes âgées et de notables, sa création daterait de 1860. Le climat de la commune est à forte tendance soudanienne, caractérisé par des amplitudes thermiques variables entre 45° en saison chaude (Mars - Juin) et 31° tout le reste de l'année. Les précipitations pluviales sont quasi abondantes, atteignant ainsi parfois une moyenne annuelle dépassant 400 mm d'eau. La saison des pluies débute en général très tôt par rapport aux autres régions du Pays : les premières pluies commencent en Juin et continuent jusqu'à la mi - Octobre.

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL (PDC) DE BOUSTEILA

La vocation dominante de la Commune :

La Commune de Bousteila est à vocation dominante agricole. La commune compte **4125 familles** dont **3703 actives** (soit 87,85%) réparties comme suivant :

- **899 familles d'éleveurs** (24,27%),
- **2178 familles de cultivateurs** (58,81%),
- **320 familles de commerçants** (8,64%),
- **306 familles** pratiquent d'autres activités économiques diverses (8,26%)



A l'issu du diagnostic participatif réalisé dans la Commune rurale de Bousteila, les besoins en matière de développement local ci-dessus ont été identifiés comme prioritaires. La Commune, comptant sur le soutien financier de ses partenaires au développement, aussi bien au niveau national (gouvernement mauritanien) qu'international (bailleurs internationaux), cherche à mobiliser une enveloppe financière estimée à 1.709.000.000 d'Ouguiyas, afin de réaliser les activités de développement retenues dans son premier Plan de Développement Communal.

Les domaines prioritaires sont :

- L'éducation
- La santé
- L'accès à l'eau potable (l'hydraulique)
- Le développement rural et le développement urbain.

Les axes stratégiques sont :

- L'accélération de la croissance économique et sa stabilisation
- L'encrage de la croissance dans la sphère économique du Pays
- Le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base
- L'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités



L'éducation : intégrer la construction et l'équipement des écoles ; ouverture de salles d'alphabétisation pour les adultes.

La santé : assurer la présence de postes de santé, des dispensaires et des centres de protection maternelle et infantile (PMI) aussi que des centres de nutrition.

L'accès à l'eau potable (l'hydraulique) : équiper les puits par des moyens d'exhaure plus viables, réaliser la prospection et le fonçage des forages et des puits pastoraux, étendre les réseaux d'adduction d'eau potable.

Le Développement Rural et le Développement Urbain intégré :

- L'aménagement des surfaces cultivables
- La protection des cultures
- La construction de barrages et le renforcement des digues,
- La réalisation de parcs de vaccination
- L'ouverture des pharmacies vétérinaires
- L'ouverture des boutiques de vente de complémentation d'aliments de bétail
- L'aménagement des périmètres maraîchers
- La protection de l'environnement contre la dégradation des ressources naturelles
- L'ouverture de boutiques communautaires
- La construction de mosquées
- La construction de magasins de stock de céréales
- La construction des ouvrages publiques (maisons des jeunes, hôtels de ville, maisons du livre etc)
- Le désenclavement